

Les travailleurs indépendants à la recherche d'une conscience collective

par Guy SPITAEELS,

Chargé de conférences à l'Université libre de Bruxelles,
Maître de recherches à l'Institut de Sociologie.

★

Les travailleurs indépendants constituent-ils une classe sociale ?*

D'emblée ce propos paraît insensé si, à la suite de la sociologie américaine, l'on fonde la classe sur le statut social. Dès lors qu'il s'agit du rang hiérarchique d'un individu à l'intérieur d'une communauté, du prestige conféré à ceux qui possèdent des valeurs communément admises par les individus d'une société donnée, quelle signification pourrait porter le regroupement au sein d'une même classe du grand chirurgien et du petit boutiquier, du décorateur-ensemblier et du paysan parcellaire ? Naturellement aucune.

Il est vrai que selon ce critère, l'existence de la classe salariale ne serait pas mieux assurée. C'est qu'il paraîtrait aussi malaisé de rassembler au même degré d'une échelle de prestige, l'universitaire et l'ouvrier métallurgiste, le cadre d'une grande entreprise et l'aide-maçon.

Et pour s'en tenir aux ouvriers eux-mêmes, comment comparer le niveau de vie des diamantaires et des pétroliers à celui des travailleurs des carrières ou de la confection, alors que les gains de ceux-ci représentent peut-être trente pour-cent des rémunérations de ceux-là ?

Ainsi cette description de la société est aussi peu opérationnelle pour le monde des salariés que pour celui des travailleurs indépendants.

Dès lors, on laissera de côté cette définition d'une structure collective conçue selon l'addition de comportements individuels et on adoptera de préférence une « approche » plus classiquement admise en Europe : la place occupée dans le processus de production et la volonté consciente de

former un groupe dont les affinités sont profondes et dont les idéaux convergent.

Ce faisant, notre interrogation se formulera comme suit : la couche des indépendants faite de la décongestion des grosses fortunes et de l'apparition de nouvelles fortunes moyennes, soucieuse de se maintenir dans l'aisance et décidée à peser sur les pouvoirs publics pour qu'ils protègent ses positions, acquerrait-elle une conscience collective nouvelle ?

Nous n'entendons naturellement pas trancher cette question d'une façon générale mais plutôt souligner que, dans la société belge actuelle, des groupes qui ont en commun de ne pas se définir comme des dominants ou des dominés, et qui dans leur propension à la prise de risques sont plus sensibilisés à la conservation qu'à l'essor, adoptent en même temps des modèles d'action analogues, se choisissent un ennemi commun, l'État, et renforcent leurs solidarités.

UN MONDE EN CHANGEMENT

A cet endroit, il faut prendre certaines précautions. Il ne s'agit pas d'affirmer que la cohésion

* Les travaux de MM. G. Spitaels et Bolle de Bal ont fait l'objet de communications au Ve Congrès des Sociologues de langue française réuni à Québec en septembre-octobre 1964 pour aborder l'étude des classes sociales telles qu'elles se dessinent dans l'ensemble des pays membres de l'Association.

Nous devons à l'amabilité du professeur Gurvitch de disposer de ces rapports consacrés à la société belge. L'ensemble des documents du Congrès paraîtra dans une prochaine livraison des Cahiers internationaux de sociologie.

sociale des travailleurs indépendants soit comparable à celle des salariés. Encore convient-il d'y regarder d'un peu plus près.

Pour ce qui regarde les salariés, nous aimerions formuler deux remarques. D'une part, il est vain de dissimuler un certain égoïsme professionnel. Les praticiens de l'action sociale savent très bien qu'en fait les revendications professionnelles sont souvent le lieu de rivalités entre secteurs industriels. C'est ainsi qu'en Belgique, le Ciment, le Pétrole et l'Electricité constituent des exemples de rivalité, assurément féconde pour le progrès social mais âpre aussi dans la lutte pour la tête du peloton. De même, les avatars de la programmation sociale interprofessionnelle s'expliquent, entre autres éléments, par la crainte des travailleurs appartenant aux secteurs « riches » de voir le progrès salarial ramené à une moyenne tenant compte des plus faibles.

Toujours dans le même sens, l'apparition ou le développement ces deux dernières années au sein de la fonction publique d'organisations catégorielles tels, le syndicat unique du personnel des Finances, la Fédération nationale des employés communaux, ou le syndicat unique des Postes et des Chèques postaux, témoignent d'un certain corporatisme. Certes, il est malaisé de mesurer son influence exacte avant les élections syndicales postposées dans les différents départements de l'Etat, notamment dans la crainte des progrès que pourraient enregistrer ces organisations minoritaires. Bornons-nous à constater que cet « orléanisme » syndical, construit sur de nombreuses organisations catégorielles, auxquelles de vagues regroupements dits apolitiques ne conféreront qu'une unité de surface, jouissant par surcroît de l'appui complice de certains milieux conservateurs, rencontre une faveur plus grande qu'autrefois auprès des agents de la fonction publique.

Certes, d'aucuns diront que par-delà les indéniables divergences d'intérêts, la classe salariale a au moins le mérite de se retrouver unie dans de grandes actions collectives telle en Belgique la grande grève de 1960. L'argument est juste. Mais on permettra au sociologue de voir aussi dans ces manifestations de survoltage social des lieux de rencontre plus ambigus qu'il n'y paraît tout d'abord.

La seconde remarque tient en ceci. Dans la

mesure où la classe salariale grossit en nombre, elle est aussi plus hétérogène et d'une certaine façon, travaillée par des forces centrifuges. En Belgique, le syndicalisme des cadres ne présente pas une réalité importante. Mais il se pourrait qu'une certaine autonomie se manifeste d'ici peu. On nous permettra d'indiquer un premier symptôme. Dans le cadre de la loi sur l'assurance-maladie, dont il sera question plus avant, les médecins sont invités à souscrire un engagement concernant les honoraires qui seront appliqués aux assurés sociaux avec toutefois cette restriction importante qu'en ce qui concerne les assujettis dont les revenus dépassent 200.000 francs par an, les honoraires demeurent libres. Dès lors, les cadres comprennent mal la raison de cotiser à un système d'assurance qui ne les protège pas efficacement et surtout ils ont le sentiment d'être abandonnés par leurs propres organisations syndicales. Retenons qu'il se pourrait que ce dernier élément ne soit pas sans conséquence.

Voilà donc certains propos à contre-courant au sujets des salariés.

A présent, du côté des indépendants, il faut aussi se garder des vues trop simplistes. Nous tenterons plus avant de dégager de nouvelles formes de solidarité. Pour l'heure, bornons-nous à une seule remarque. Certains parmi vous s'étonneront sans doute de nous voir ranger les agriculteurs parmi les travailleurs indépendants. Traditionnellement en effet, la paysannerie est considérée comme un monde en soi. Un mot d'explication est donc nécessaire. En premier lieu, la population agricole ne représente en Belgique que 6 % de la population active. Ce groupe, restreint si l'on songe à l'Italie et même à la France, à mesure qu'il se contracte, offre une plus grande perméabilité aux groupes voisins. Ensuite, la Belgique ne compte guère véritablement de zones rurales importantes. Le tissu industriel est partout présent, et sa pénétration brise la singularité de la campagne. Enfin, le paysan — disons à l'état pur — devient assez rare. Combien de fermiers connaissons-nous qui, à côté des travaux de la ferme, exercent une activité d'agent d'assurances, de démarcheur d'une sucrerie ou de l'administration du remembrement rural ? A moins qu'abandonnant la culture, il ne garde le petit élevage et, propriétaire d'une moissonneuse-batteuse, par exemple, il ne devienne lui-même un

petit entrepreneur. Tout ceci pour dire que réduits en nombre, voisins des centres industriels, parfois engagés eux-mêmes dans des activités plus ou moins indépendantes, les paysans ne constituent plus un monde fermé.

Les divisions existant ailleurs entre ouvriers agricoles, paysans moyens et gros détenteurs de capitaux gérant des fermes immenses, n'offrent guère d'intérêt en Belgique où, à tout prendre, la campagne est assez homogène et ne ressemble à rien moins qu'au théâtre d'une lutte des classes ainsi que l'entendait Marx.

Résumons-nous avant d'en venir aux faits. Il n'est pas douteux que dans la société belge d'aujourd'hui les salariés constituent le groupe le plus intégré. Toutefois, il convient de ne pas travestir la réalité sociale en une image d'Épinal figée. Nos structures sont essentiellement marquées par le changement et cette fluidité se manifeste notamment du côté des indépendants.

*
**

En Belgique, les indépendants sont au nombre de 850.000 et la classe salariale rassemble 2.800.000 ouvriers, employés et agents des Services publics. Ainsi le poids des indépendants est-il relativement faible et ne freine-t-il pas la croissance économique.

En outre, les indépendants sont en régression constante au profit des salariés qui atteignent à présent 77 % de la main-d'œuvre civile occupée. Il apparaît dès lors que le degré de résistance à la salarisation dans lequel M. Raymond Aron voit un des traits distinctifs des nations d'Occident, est relativement faible en Belgique.

Les quatre grands groupes de travailleurs indépendants sont représentés par le commerce (302.000), l'agriculture (225.000), les professions libérales (60.000) et l'industrie (243.000) ; ces chiffres datent de 1962 et pour l'industrie il conviendrait de retirer un petit nombre de grands propriétaires des moyens de production, ceux-ci étant étrangers à la « classe moyenne » qui nous occupe ici.

Au cours de ces trois dernières années, deux groupes importants, l'un par ses effectifs, l'autre par sa position stratégique, se sont lancés dans

un type d'action qui leur était étranger jusqu'ici et ils ont obtenu des résultats inégaux pour leurs membres mais largement satisfaisants pour les organisations elles-mêmes. Celles-ci, renforçant leur autorité, ont développé la prise de conscience de la solidarité au sein de ces groupes en même temps qu'elles faisaient apparaître des affinités plus larges.

L'ACTION PAYSANNE

Au cours des dix dernières années, les principaux facteurs de productivité dans l'agriculture, marquèrent une sensible amélioration. L'utilisation accrue des engrais, le recours plus large aux semences sélectionnées et aux aliments de bétail, le développement du matériel agricole, l'expansion de l'enseignement technique secondaire et des sections moyennes agricoles, enfin le regroupement et le remembrement des exploitations provoquèrent un important accroissement des rendements unitaires et confèrent ainsi à l'agriculture belge une bonne situation par rapport aux autres pays européens. En revanche, la demande des biens agricoles, relativement inélastique, ne suivit pas l'accroissement des productions et provoqua un tassement des prix.

Toutefois, comme il se fait que le poids des intermédiaires est particulièrement important et que les opérations de valorisation et de distribution marquent une hausse, cette baisse du prix des produits agricoles à la ferme ne se répercuta pas sur les prix demandés aux consommateurs.

De toute façon, les milieux agricoles constataient que la croissance de leur revenu s'avérait plus lente que dans les autres secteurs. Opinion fondée qu'il convient cependant de corriger d'une double façon. D'une part, la population agricole connaît une tendance baissière qui laisse intacte sa participation relative au Revenu national. D'autre part, ce mode d'analyse globale dissimule des disparités internes — par exemple entre les céréaliers et les éleveurs — plus importantes que les disparités intersectorielles auxquelles les paysans furent sensibilisés.

C'est dans ce climat qu'au printemps 1962, les « Unions professionnelles agricoles » (U.P.A.) et les « Jeunes Alliances paysannes », (J.A.P.), orga-

nisations influentes dans le sud du pays, décidèrent de passer à l'action syndicale. Leurs revendications portaient notamment sur les points suivants : une augmentation du prix du lait qui n'avait pratiquement pas changé depuis dix ans, un relèvement du prix de direction du froment stabilisé depuis 1951, la liquidation des primes de compensation pour les utilisateurs de céréales secondaires et le vote de la loi de parité agricole tendant à assurer la rentabilité de l'agriculture en lui donnant une situation équivalente à celle des autres secteurs de l'économie nationale.

En même temps que le problème des prix, cet objectif de la parité agricole fut d'ailleurs un des slogans le plus souvent répété lors des manifestations. On situera plus justement la puissance du mythe de la parité agricole, si l'on se souvient qu'en France, elle est inscrite dans la loi d'orientation du 5 août 1960 et qu'en Allemagne cette politique est consacrée depuis le 5 septembre 1955.

En fait, les agriculteurs belges avaient le sentiment de faire les frais de la prospérité nationale. Ils répétaient volontiers que si les capitaux investis dans l'agriculture représentaient 12,5 % de la fortune nationale et la population active agricole 6 % de la population active totale, la part de l'agriculture dans le revenu national était, elle, inférieure à 5 %.

Pour soutenir l'ensemble de ces revendications, les Unions professionnelles agricoles entamèrent une action qui s'articula en trois périodes.

La première phase dénommée « opération-tridents » visait à planter dans les champs, au bord des routes ou à chauler sur celles-ci des tridents qui attireraient l'attention du public sur les revendications paysannes. La deuxième phase vit s'échelonner pendant cinq mois des concentrations régionales de tracteurs défilant dans des villes d'importance moyenne dont ils détournaient ou entravaient la circulation. Enfin la troisième phase devait en principe recourir à d'autres moyens d'action syndicale. Tantôt il fut avancé que dans la province de Hainaut, l'agriculture donnerait la démonstration qu'elle pouvait paralyser toute une région, tantôt fut agitée la menace d'une marche sur Bruxelles. En fait le mouvement ne connut pas de troisième période.

Ainsi, l'aspect le plus spectaculaire de cette

action tint en une trentaine de manifestations qui rassemblèrent environ 100.000 agriculteurs, pour les trois quarts dans les bourgades wallonnes.

Le bilan de cette première action de masse paysanne en Belgique se traduisit essentiellement sur deux terrains.

En matière de politique de prix, plusieurs décisions gouvernementales rencontrèrent les revendications des agriculteurs. Le prix du lait fut augmenté ainsi que les crédits budgétaires mis à la disposition du Fonds agricole, et les primes de compensation furent payées aux utilisateurs de céréales secondaires. Dans le domaine social, le taux des allocations de naissance fut relevé et les différences furent supprimées entre le régime des salariés et celui des indépendants. De même, le gouvernement augmenta les allocations familiales pour les indépendants et réalisa l'égalité avec le régime des salariés à partir du cinquième enfant. Enfin, peu de temps après, la pension des indépendants fut portée de 21.000 à 24.000 francs.

Ainsi, les résultats de la lutte n'étaient pas négligeables. Ils demeuraient cependant étrangers aux problèmes fondamentaux de la politique agricole que sont le contrôle de la production et la reconversion. Mais ceci déborde notre propos descriptif. Nous y reviendrons plus avant.

L'ACTION DES MEDECINS

Le 8 mars 1963, le Ministre de la Prévoyance sociale, M. Leburton, déposait un projet de loi instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, ce secteur de la sécurité sociale étant jusque-là réglementé par voie d'arrêté royal. Nombre de dispositions de ce texte ne firent point l'objet d'un désaccord fondamental. Ainsi la scission du régime en deux secteurs autonomes, invalidité et maladie, laissant entrevoir dans un délai raisonnable l'extension du champ d'application de l'assurance-soins de santé à des groupes sociaux non encore protégés et qui étaient demandeurs au minimum en ce qui concerne les gros risques. De même la nouvelle méthode prévisionnelle pour l'établissement des budgets qui constitue un heureux compromis entre la thèse chrétienne de responsabilité

et la thèse socialiste de solidarité des organismes assureurs. En matière de soins de santé, l'augmentation considérable de l'intervention de l'Etat, la gratuité des soins spéciaux, le nouveau mode d'intervention des bénéficiaires dans le coût des recettes magistraux et des spécialités pharmaceutiques, la couverture complète du coût de tous les soins pour les veuves, les orphelins, les pensionnés et les invalides ainsi que les personnes à leur charge furent salués d'une façon générale comme autant de conquêtes sociales.

Finalement, le conflit se noua uniquement autour des rapports entre le corps médical et l'assurance. Désirant mettre fin à l'empirisme qui avait prévalu jusqu'alors, le projet entendait supprimer l'« entente directe », c'est-à-dire le droit pour le médecin à déterminer lui-même les honoraires qu'il estime devoir réclamer. Par le système des conventions, l'assurance connaîtrait désormais la hauteur des sinistres à couvrir, en l'occurrence la valeur des honoraires médicaux. La Belgique serait dotée d'un régime analogue aux autres pays du Marché commun où le conventionnement du corps médical est un fait largement acquis.

Les organisations de médecins ne cachèrent pas leur hostilité catégorique à ce système et lui opposèrent le programme suivant : les médecins s'engageraient à respecter un barème ; cet engagement serait garanti par le Conseil de l'Ordre ; la nomenclature, le contrôle et les sanctions relèveraient de la seule compétence des groupements professionnels médicaux. Bien entendu, l'attitude défavorable du corps médical ne visait pas uniquement le régime des conventions. C'est ainsi que les médecins n'entendaient pas être associés à la gestion de l'assurance-maladie où ils seraient minoritaires par rapport aux non-médecins. Pour eux, « leur place était aux côtés du malade » et non dans les organismes qui édictent et contrôlent. Les médecins désapprouvaient également l'instauration du carnet médical et certaines formes de contrôle des médecins-conseil et des médecins-inspecteurs, l'une et l'autre disposition étant de nature selon eux à porter atteinte au principe du secret médical. De même, ils s'inquiétaient des silences de la loi sur la promotion médicale. Mais ces arguments ne traduisaient pas l'essentiel, lequel tenait en une opposition résolue au système des conventions que les médecins considéraient comme ressortissant au droit public et dont ils ne pou-

vaient admettre qu'il fut assorti de sanctions pénales.

Sitôt le projet de loi connu, les nombreuses associations de médecins manifestèrent leur hostilité. Entre autres, le Groupement des médecins spécialistes, l'Union des omnipraticiens, la Fédération médicale belge et la Fédération nationale des chambres syndicales firent entendre tour à tour leur point de vue. Rapidement, ce dernier groupement allait cependant s'imposer dans l'ensemble du pays. A son initiative, les associations traditionnelles se regroupèrent dans un Comité national d'action commune qui devint le porte-parole de la grande majorité du corps médical. Ensuite, les Chambres syndicales convoquèrent en janvier 1964 des « Etats généraux de la médecine » qui témoignèrent du caractère largement représentatif de leur association. Fortes de leur succès, les Chambres syndicales de médecins noyautèrent les anciennes associations, les contraignirent à se dissoudre ou tout au moins à mettre leurs activités en veilleuse. Ainsi le corps médical avait-il réalisé son unité au sein d'un groupement syndical fortement structuré.

Le 28 janvier 1964, la Fédération des Chambres syndicales des médecins, entendant s'opposer aux pressions exercées, disait-elle, sur les malades et les médecins dans le cadre de la nouvelle loi en vigueur depuis le début de l'année, déposait un préavis de grève générale. A l'intervention des dirigeants des fédérations patronales et des organisations syndicales, une trêve fut cependant conclue d'une durée de deux mois qui permit la reprise des négociations médico-gouvernementales. Celles-ci ne devaient toutefois pas aboutir et le 1^{er} avril, les médecins décidaient la « grève totale et illimitée ». Après dix jours de grève, les parties se rencontrèrent au château de Val-Duchesse pour étudier une procédure de reprise des négociations sur le fond. On crut à la détente. Ce fut le contraire qui en résulta. Le dimanche 12 avril tôt le matin, la population belge apprenait que les Chambres syndicales avaient informé le gouvernement qu'elles n'assureraient plus la responsabilité de l'organisation des services de garde. Le gouvernement répliqua par la réquisition des médecins attachés aux hôpitaux et la mobilisation des médecins officiers de réserve. Cette phase la plus dure du conflit fut de courte durée. Six jours plus tard, à l'intervention des quatre recteurs

des universités, la crise était dénouée, les négociations pouvaient reprendre et aboutir à la mi-juin à un accord destiné à être traduit en une nouvelle loi.

Ce texte n'étant pas encore adopté aujourd'hui par les Chambres législatives, il est hors propos de dresser un bilan définitif de l'action syndicale des médecins dans l'ignorance des amendements ou des désaveux qui peuvent toujours intervenir.

Dans l'état présent de cette longue crise, il se dégage cependant que le corps médical a fait largement prévaloir son point de vue en matière de liberté diagnostique et thérapeutique, de secret médical et de non-discrimination entre médecins engagés et non engagés. En revanche, les médecins ont accepté de travailler la majeure partie de leur temps et pour une majorité de patients à des tarifs fixés en commun accord avec les organismes assureurs. De même, et ceci est important pour notre propos, le Ministre garde la liberté de fixer les honoraires d'autorité si les engagements sont enregistrés en nombre insuffisant.

DE LA DIFFERENCE DES MOYENS ...

De ces actions de deux groupes de travailleurs indépendants, on est tenté de retenir une certaine analogie des méthodes et des objectifs. Assurément, des rapprochements sont possibles qui ont été faits au cours des événements parfois par les protagonistes eux-mêmes. Toutefois, à y regarder d'un peu plus près, le jugement se nuance davantage.

Tout d'abord l'un et l'autre groupe constituent des populations différentes. Naturellement, quant à leur niveau de vie et leur mode de vie. Et plus important encore, du point de vue de leurs perspectives dans le développement de la société industrielle.

D'un côté, les agriculteurs connaissent un mouvement de diminution irréversible. De 1950 à 1959, le nombre de chefs d'exploitation est passé de 251.000 à 198.000, soit une baisse de 21 %. Et au 15 mai 1963, le nombre de personnes occupées de façon permanente dans l'agriculture était tombé

à 229.000 soit 6 % de la population active. Tout au contraire, le nombre des médecins est en augmentation constante, passant ces quinze dernières années de 7.000 à 12.000.

On comprendra sans peine que deux groupes dont l'évolution se dessine de façon aussi contrastée dans le contexte présent d'expansion économique et de modifications structurelles qu'elle entraîne, ne pouvaient adopter des conduites strictement parallèles. En bref, l'action des Chambres syndicales de médecine fut plus dure et plus résolue en même temps que plus habile à se créer des appuis au sein des autres groupes de travailleurs indépendants. C'est comme si, pénétrés des perspectives qui étaient leurs, les médecins n'avaient pas hésité sur les moyens, tandis que les agriculteurs marquaient plus d'hésitation peut-être parce que moins confiants dans leur avenir.

Les organisations agricoles étirèrent exagérément la deuxième phase de leur action. Pendant cinq mois, les rassemblements couvrirent les différentes provinces du pays. Bien sûr, la césure du temps de la moisson y intervint pour une part et il est vrai que la classe moyenne par sa dispersion géographique est plus difficilement mobilisable pour la lutte syndicale. Mais il n'empêche qu'en 1960 comme en 1961, les organisations paysannes françaises, face à des difficultés analogues, donnèrent à leurs revendications un rythme plus élevé et un durcissement plus rapide. Tout au contraire, en Belgique les unions professionnelles agricoles, ainsi que nous l'avons dit plus haut, arrêterent leur action sans déboucher sur la troisième phase initialement prévue.

De même, l'union fut loin d'être parfaite chez les agriculteurs. Le Boerenbond, l'organisation catholique nettement majoritaire en Flandre, et son homologue wallon l'Alliance agricole refusèrent de se joindre à l'action des Unions professionnelles agricoles. Et ce n'est que plus tard qu'elles rédigèrent en commun un cahier unique de revendications.

En regard, la situation des médecins était plus commode. Petit groupe assuré, par son monopole technique, d'une position stratégique sans égale dans la société, il possédait au départ un atout de premier choix. Il est vrai qu'il sut l'utiliser au mieux. Demandant à leurs membres une cotisation

très élevée, les Chambres syndicales s'entourèrent de conseillers juridiques et utilisèrent les services d'une société de relations publiques. Mieux qu'ailleurs, on comprit ici combien les indépendants se sentent démunis dans l'action collective et que le succès est à qui réussit à leur donner le sentiment de la participation et les moyens de l'intégration à leur propre groupe. Telle fut en fin de compte, l'utilité de la communication par les « cellules », c'est-à-dire des groupements d'une dizaine de médecins centrés sur un quartier ou sur un établissement de soins et des réunions des Etats généraux de la médecine. Enfin, dernier élément, en dépit des divergences d'intérêt, les omnipraticiens et les spécialistes rallièrent à une très large majorité la même organisation nouvelle.

L'organisation médicale, sitôt assurée de sa représentativité, chercha l'épreuve de force, décréta la grève totale et illimitée des soins, abandonna par la suite la responsabilité de l'organisation des services de garde, obtint la reprise des négociations avant de mettre fin à son action, et conclut finalement le compromis évoqué plus haut.

Différents par l'évolution de leur population et la vigueur de leur action, les deux groupes le furent aussi par le succès de leurs alliances.

Les Chambres syndicales de médecins réussirent à créer un large climat de complicité dans le milieu des indépendants. Tour à tour, les pharmaciens, les dentistes, les avocats, les agents de change, les avoués et l'Union syndicale des Classes moyennes, manifestèrent leur solidarité avec le corps médical. Le président de cette dernière association déclara nettement que « si les principes de liberté, de dignité et de qualités professionnelles violés par la loi Leburton n'étaient pas restaurés à l'égard du corps médical, ils seraient violés demain dans les autres professions libres ». De même, la presse indépendante des partis au pouvoir et des organisations syndicales défendit très largement le point de vue des médecins.

Incontestablement, deux ans plus tôt, les agriculteurs n'avaient pas rallié autant de monde. Sans doute, leur action de propagande avait-elle été menée avec moins de bonheur. Mais aussi leurs intérêts s'identifiaient moins clairement avec ceux

des autres couches de travailleurs indépendants. Ainsi les Unions professionnelles agricoles s'étaient prononcées en faveur du droit de préemption. Mais ce droit de préférence donné au locataire d'un bien rural lors de sa vente, contre qui s'exercerait-il très souvent, sinon contre les industriels et les commerçants, c'est-à-dire d'autres indépendants, désireux d'obtenir ces terres parfois à prix d'or ?

Dans le même sens, à propos de l'extension de l'assurance-maladie aux travailleurs non salariés, les agriculteurs dont la moyenne des revenus imposables est peu élevée du fait des dégrèvements importants qui leur sont concédés pour des raisons d'ordre économique, estimaient que les cotisations devaient être basées sur les revenus imposables. Formule à laquelle les classes moyennes traditionnelles s'opposaient, soucieuses d'éviter que la majorité de la charge ne repose sur elles.

Dès lors que les intérêts se révélaient à certains moments divergents, les limites de la solidarité devaient être plus étroites.

Il conviendrait encore d'ajouter que l'action des agriculteurs fut plutôt anti-gouvernementale et celle des médecins, tantôt apolitique, tantôt antipolitique.

Les agriculteurs, ou plutôt les Unions professionnelles agricoles, s'appuyèrent sur le Parti de la Liberté et du Progrès de tendance libérale, mieux implanté dans les campagnes wallonnes que flamandes et qui se trouvait alors dans l'opposition. En dépit de certaines tentations, les Chambres syndicales de médecins observèrent une plus grande neutralité et lorsqu'elles se livrèrent à certaines polémiques, celles-ci visaient moins la coalition des sociaux-chrétiens et des socialistes que l'« incompétence parlementaire » et l'« incurie gouvernementale ». Sur un terrain aussi solidement éprouvé toutes les connivences demeuraient possibles.

... A L'IDENTITE DES FINS

Si les moyens employés par les deux groupes furent inégaux, le but de leur action à tout prendre ne différait guère profondément.

Les agriculteurs se sont battus pour la hausse des prix des produits de la ferme, avec succès nous l'avons dit. Ils n'ont pas rencontré le problème de la promotion des exploitations viables et du retrait progressif des exploitations marginales. Adapter avec harmonie la production à la demande ne fut certes pas le sens profond de leur lutte.

Les médecins ont obtenu une revalorisation des honoraires, la suppression du carnet médical et d'une façon générale une protection plus grande de la liberté diagnostique ainsi que le renforcement de l'action du Conseil de l'Ordre.

En revanche, les exigences de la médecine moderne demeurent sans solution. L'organisation rationnelle des institutions de soins, les nécessités sociales et les besoins psychologiques des assurés et en ce qui concerne les médecins, un mode de rémunération à l'abri de la multiplication abusive des prestations, une sécurité d'existence convenable et de réelles possibilités de promotion professionnelle sont autant de questions cruciales qui n'ont jamais trouvé de réponse dans le programme des Chambres syndicales.

En fait, l'un et l'autre groupe de travailleurs indépendants ont évité chacun dans leur sphère d'action de poser les problèmes de réformes de structure. Le *Times*, commentant la grève médicale de 1964, notait avec son humour tranquille que « les médecins pouvaient gagner quelques batailles sur la voie qui mène à la défaite ». Quoi qu'il en soit du tranchant de ce jugement, il se dégage que les indépendants ont conduit ces dernières années des actions de pure conservation dont le résultat à long terme paraît plus incertain que le bilan établi aujourd'hui.

Naturellement, ces développements autour des agriculteurs et des médecins n'épuisent pas le problème des indépendants. On voudra bien cependant les considérer comme significatifs. D'un côté, les agriculteurs forment un groupe en régression tout comme le petit commerce dont l'ère de prospérité s'identifia au capitalisme libéral et qui se trouve aujourd'hui menacé par le capitalisme commercial. De l'autre, les médecins et d'une façon générale les professions libérales s'apparentent aux services qui logiquement doivent bénéficier de l'expansion. L'important n'est-il pas que ces situations opposées débouchent sur une même finalité conservatrice de l'action sociale ?

LA REFERENCE AU GROUPE DOMINANT DES SALARIES

Les salariés que souvent les indépendants jalourent, auxquels il leur arrive de s'opposer, constituèrent en fin de compte leur modèle à bien des égards.

1. La prise en main de son propre destin.

Tout d'abord, les leaders des paysans étaient eux-mêmes des agriculteurs et ce fait n'est pas si vieux que pour être banal. De même, les Chambres syndicales des médecins n'étaient pas dirigées par des académiciens ou des notabilités coupées de l'exercice de la médecine mais par des praticiens en contact avec la réalité sociale. Donc les indépendants comme les salariés prirent en main leur propre destin et ne se laissèrent plus manipuler par des tiers comme il en fut si souvent par le passé.

2. Les vertus de l'action directe.

En second lieu, les agriculteurs voulaient des manifestations bruyantes auxquelles ils imputaient l'écho et le succès des revendications ouvrières. Les médecins désiraient à tout prix la grève des soins. N'importe quel observateur des Etats généraux de la médecine aura compris combien le corps médical était convaincu qu'il devait lui aussi « frapper un grand coup pour se faire respecter ». Aussi la dureté de la jeune organisation syndicale, les pressions qu'elle exerça parfois sur les médecins, les forçant à s'en remettre à leur « chef de cellule » et à leur « chambre syndicale » vient sans doute pour une part du sentiment que les organisations syndicales de salariés veulent acquérir un monopole de représentation des travailleurs et que face à ces puissantes organisations, il convenait à tout prix, fut-ce par des moyens un peu rudes, de rassembler l'ensemble du corps médical. Et lorsque le président du Conseil Supérieur des Classes moyennes reprend aux quatre branches du mouvement socialiste, unies surtout dans les grandes luttes sociales, la formule d'« action commune » pour l'appliquer aux indépendants, ce langage rend un son nouveau et surtout il est ressenti comme une nécessité de notre temps.

En effet, les indépendants sont conduits à penser

que si les institutions ne sont qu'un paravent à l'abri duquel les groupements les plus forts arrachent des décisions favorables et que si la puissance publique n'est qu'un instrument aux mains des forces structurées, le silence est une erreur et l'abstention un crime.

3. L'attrait du statut social.

En troisième lieu, le statut de protection des salariés exerce également son attrait sur les indépendants. Nous avons dit plus haut que les allocations de naissance sont à présent égales dans les deux régimes. Et si le taux des allocations familiales est inférieur pour les quatre premiers enfants, néanmoins l'intervention de l'Etat-providence — que les indépendants dénoncent si volontiers — est plus élevée pour leur régime que pour celui des salariés.

Il en est d'ailleurs de même pour les pensions où la moyenne annuelle des subsides de l'Etat est d'un montant double dans le régime des indépendants de celle consentie dans le régime des employés. Ici, l'évolution porte également sur les principes. Les travailleurs indépendants avaient réclamé lors du vote de la première loi de pension en 1954 que la souscription d'une assurance-vie ou l'affectation d'un immeuble à la pension, puissent être considérées comme satisfaisant à l'exigence du régime obligatoire de pension de vieillesse. Ces formules inspirées par l'individualisme des assujettis, la loi du 31 août 1963 les a maintenant écartées de façon définitive et ceci — soulignons-le — à la demande même des milieux intéressés.

Dans le secteur de l'assurance-maladie, les indépendants bénéficient depuis peu de la couverture des prestations relatives aux gros risques, c'est-à-dire le traitement des maladies sociales, les soins en cas d'accouchement, les interventions chirurgicales importantes et enfin l'hospitalisation et les médicaments délivrés lors d'un séjour hospitalier. Ici encore, insistons-y, il s'agit du souhait du groupe de travail chargé de l'étude du statut social des travailleurs indépendants dont les membres avaient été désignés par les organisations professionnelles agricoles, patronales, des professions libérales et des classes moyennes. Aujourd'hui, les classes moyennes flamandes vont

déjà plus loin et réclament la couverture des soins spéciaux.

C'est dire que la « parité sociale » s'étend progressivement à toutes les formes de protection. Cette tendance est d'ailleurs dominante dans les pays de la Communauté économique européenne exception faite de la République fédérale d'Allemagne. A cet égard, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bruxelles portait récemment ce jugement : « Une chose est plus étonnante que l'extraordinaire prolifération législative en matière de sécurité sociale : c'est la docilité avec laquelle les citoyens l'acceptent sans y donner aucune réflexion ».

De cette affirmation, il nous faudrait au moins rectifier un mot important : ce n'est pas que tous les citoyens acceptent l'extension de la sécurité sociale, ils la réclament.

4. L'irresponsabilité du groupe de pression.

Enfin, il est un quatrième et dernier biais par lequel les travailleurs indépendants prennent comme modèle les organisations de salariés.

Jusqu'ici, les syndicats ont manifesté une résistance certaine à la politique des revenus. Ils ont opposé un même refus à la fusion des institutions consultatives, souhaitée par le gouvernement qui désire délibérer avec une seule instance de la programmation, laquelle mêle intimement l'économique et le social.

N'est-ce pas un réflexe identique qui conduit les Chambres syndicales de médecins à refuser leur participation à la gestion de l'assurance-maladie ?

Dans l'un et l'autre cas, que veulent les Pouvoirs publics ? En ce qui concerne la programmation, le gouvernement n'ignore pas que les revenus forment un élément du prix de revient des produits et il réclame une certaine discipline de la consommation afin de ne pas enrayer le mouvement des exportations ni d'entamer les possibilités d'investissement.

Pour l'assurance-maladie, les interventions du régime sont proportionnelles au nombre d'actes médicaux et à la nature de ces actes. Dès lors que le Ministre de la Prévoyance sociale estimait d'une certaine logique d'instituer un dialogue permanent entre les praticiens — dont les décisions com-

mandent les dépenses de l'assurance — les employeurs, les travailleurs et l'État — qui en couvrent la charge — et les organismes assureurs — responsables de la gestion des ressources qui leur sont confiées.

En regard, les salariés rejettent une discipline qui affecterait, disent-ils, les seuls revenus connus et cliquerait la répartition présente du revenu national.

Parallèlement, les médecins redoutent que leur responsabilité thérapeutique ne soit liée au montant des fonds disponibles et ils s'en tiennent à la conviction que médecine et assurance sont des disciplines différentes où chaque partie en cause doit demeurer maître de ses responsabilités.

Dans ce débat, notre propos n'est pas ici de prendre parti. Pour l'heure, importe seulement le constat d'une volonté des deux groupes de contrôler l'action des Pouvoirs publics, d'infléchir la distribution des revenus mais de ne pas partager la responsabilité de la politique économique et sociale.

« Le groupe intervient mais sans assumer lui-même la responsabilité des décisions prises. » Ces termes par lesquels M. Jean Meynaud caractérise le groupe de pression reflètent précisément les pratiques que nous venons d'enregistrer.

Ainsi se dégagerait l'image de groupes de travailleurs indépendants se structurant progressivement, affermissant de proche en proche leur solidarités réciproques et calquant tout à la fois leur mode d'action, leur statut social et leur stratégie vis-à-vis de l'État sur les puissantes organisations de travailleurs salariés.

DES NOUVEAUX FACTEURS DE COHESION

Certains d'entre vous admettront peut-être le bien-fondé de cette analyse du groupe de référence. Mais ils n'en penseront pas moins qu'une conscience collective est prêtée un peu hâtivement aux travailleurs indépendants. Convenons, pour ne pas être trop ambitieux, que la conscience collective d'un groupe soit fondée sur un réseau commun d'intérêts.

Du côté des salariés, les données sont conséquemment assez simples. Elles tiennent en la maximisation du revenu sous la double forme de l'augmentation des salaires et de la réduction du temps de travail. Et dans cette lutte, l'adversaire ne leur semble guère prêter à confusion : c'est le « patron » bénéficiaire de la plus-value, les trusts et les holdings responsables des désordres économiques, en un mot le capital.

1. L'union contre les Pouvoirs publics.

En revanche, que de confusion apparente chez les indépendants ! En effet, à qui s'en prendre ? Aux clients, aux autres producteurs, à l'État, aux autres intermédiaires ? Ne serait-ce pas d'ailleurs ce pluralisme d'ennemis, cette ubiquité de l'adversaire qui expliqueraient la récrimination constante des travailleurs indépendants ? Peut-être. A moins que là aussi les choses n'aillent en se simplifiant. Dans leur action, les agriculteurs s'en prirent aux intermédiaires coupables du renchérissement des opérations de valorisation et de distribution des produits de la ferme. Parallèlement, les médecins vilipendèrent les mutualités auxquelles ils attribuaient la responsabilité des gaspillages. Mais leurs critiques ne se traduisirent guère positivement. En fait, les uns et les autres se retournèrent contre l'État.

C'est auprès du Ministre de l'Agriculture que les agriculteurs plaident l'augmentation du prix du lait ou du froment. C'est du Ministre de la Prévoyance sociale que les médecins attendent des tarifs d'honoraires décents et tous les indépendants la protection contre les gros risques de maladie, le relèvement du taux de leur pension et de leurs allocations familiales. C'est au Ministre des Affaires économiques que les coiffeurs demandent l'augmentation du prix de la coupe de cheveux. C'est naturellement au Ministre des Finances, incarnation de la « fiscalité dévorante » que s'adressent leurs doléances les plus constantes et leurs critiques les plus acerbes.

Bien sûr, ce phénomène n'est pas entièrement nouveau. De tous temps, les indépendants se sont entendus à réclamer diverses formes de protectionnisme. Aussi, le changement qui intervient à présent porte-t-il plus exactement sur l'étendue de cette protection, aujourd'hui économique, commerciale, fiscale et sociale. Dès lors que l'État

pourvoit à tant de besoins et qu'il garantit le meilleur revenu, les contradictions internes d'intérêts s'estompent. C'est contre les Pouvoirs publics qu'il s'agit de s'unir et de mener bataille. Qu'ils réduisent les impôts, qu'ils augmentent le prix des services et des biens, et assurent en même temps la protection sociale la plus large ! L'Etat développant son rôle dans la société industrielle devient la cible de choix, l'agent par excellence d'une solidarité négative.

2. Le progrès technique et la désuétude de l'individualisme.

Le progrès technique constitue un second facteur de cohésion sociale. Certes, la tractorisation d'exploitations de sept hectares demeure d'une utilité économique douteuse. Il n'empêche, pour une série de raisons qui relèvent de la psychologie sociale, que le tracteur est unanimement considéré comme un élément du progrès. Mais le tracteur seul n'est rien si l'on n'y accroche la multitude d'instruments variés nécessaires au travail de toutes les cultures dispersées. Dans cette pratique, M. Serge Mallet voit surtout l'élément dynamiseur de la rénovation technique, l'introduction du capital fixe forçant les paysans à penser en termes d'investissements, c'est-à-dire d'économie industrielle. Pour notre propos, bornons-nous à noter que les compléments du tracteur se trouvent rarement dans une seule exploitation familiale et que l'échange ou le prêt de ces instruments variés forcent à la collaboration des hommes jusqu'ici farouchement repliés sur eux-mêmes.

De même, les avocats comme les médecins placés devant des disciplines toujours plus étendues quittent la tour d'ivoire de leur cabinet individuel, forment des associations où le fiscaliste côtoie le civiliste, et où l'interniste s'appuie sur le radiologue. Pour ce faire, ils louent ensemble des locaux, engagent en commun du personnel et se répartissent les bénéfices.

Bien sûr, tout ceci ne nous conduit guère directement à la conscience collective des indépendants. Convenons au moins que les comportements se modifient dans cette direction et que dès lors les barrières de l'individualisme cédant pour une part, c'est toute une conception des rapports sociaux qui est remise en question.

3. Le poids du risque humain et la nécessité de la compensation.

Un troisième facteur est le poids du risque humain.

La dépréciation de la monnaie et concurremment les coûts croissants des diverses formes de protection enlèvent bien de son sens à la notion même d'indépendance. C'est le Ministre des Classes moyennes, M. De Clerck, qui déclarait récemment lors des journées d'études organisées par le Ministère de la Prévoyance sociale sur les aspects économiques et financiers de la sécurité sociale :

« En 1964, les habitués des commissions d'assistance publique sont en principe des indépendants ou d'anciens indépendants. Et, toujours en 1964, il se trouve un nombre considérable de travailleurs salariés qui gagnent plus que beaucoup d'indépendants, tout en ne travaillant que huit heures par jour et cinq jours par semaine, sans assumer aucune des formes du risque d'entreprise. »

Dès lors que la menace du risque humain se généralise, les indépendants, en dépit de protestations plus ou moins sincères contre le processus de « prolétarisation » qui les affecte, partagent leurs responsabilités et élargissent leurs solidarités. Solidarité devant le risque de la maladie, le risque de la vieillesse et de la mort et même le risque familial, nous l'avons dit plus haut. Désormais, tous placés sur le même pied, ils voient les charges et les risques déterminés de manière uniforme et cette philosophie sociale s'exprime techniquement par la voie de la compensation qui établit l'égalité entre les bénéficiaires.

4. Le réflexe de défense contre le «centre-gauche».

Enfin, il est un dernier élément de cohésion que nous aimerions mettre en valeur. Il nous semble qu'une des conclusions les plus importantes de l'étude de M. Raymond Aron sur les classes sociales tient en ceci que c'est le régime politique qui détermine pour une part l'existence ou l'inexistence des classes et surtout la conscience qu'elles prennent d'elles-mêmes.

Ne pourrait-on prolonger ce jugement en avançant que ce qui est vrai pour la nature du régime l'est aussi pour l'identité des gouvernants.

Naturellement, le moteur du changement se trouve dans la société et dans la vitalité de l'économie, mais le gouvernement que se donne cette société n'est pas indifférent pour la réalisation subjective des cohésions sociales.

Pour être clair, disons que la Belgique connaît depuis quatre ans un gouvernement que nous pourrions qualifier de « centre-gauche ». Cette législature s'est pratiquement passée sans qu'éclate de grave conflit social. Le gouvernement est en effet particulièrement soucieux de ne pas se trouver en situation conflictuelle avec les grandes forces sociales qui l'appuient. Dès que le climat industriel se détériore en un point, il intervient avec doigté et efficacité et force les « partenaires sociaux », comme l'on dit depuis peu, à la négociation. On n'oserait en déduire que les organisations syndicales n'enregistrent pas de résultats intéressants. Tout au contraire. Mais ceux-ci s'obtiennent par la négociation en commission paritaire ou même au niveau interprofessionnel national. Dès lors, les hommes de la base ne perçoivent plus comme autrefois la raison d'être d'une organisation qui n'utilise guère sa force de frappe. Soucieux de se garantir contre une désaffection de leurs membres trop vite convaincus de l'automatisme du progrès social, les syndicats revendiquent et obtiennent une prime réservée aux seuls travailleurs syndiqués, parfois égale et même supérieure à la cotisation syndicale. Dans ce dernier cas, le taux de syndicalisation augmente ; c'est ainsi que pour le Gaz et l'Electricité comme pour le Ciment ce taux varie entre 95 pour-cent et 99 pour-cent.

Peut-être penserez-vous que ce développement n'est pas dénué d'intérêt mais qu'il demeure assez étranger à notre propos. En apparence seulement. Imaginons que se reforme la même coalition gouvernementale et d'une façon plus générale, par-delà le sort d'une équipe, que se maintienne cette manière de gouverner au centre-gauche. On peut alors tenir comme probable que se prolonge la paix sociale avec le cortège d'implications décrites ci-dessus. Si le taux de syndicalisation de la classe salariale, déjà parmi les plus élevés du monde occidental, augmente encore notablement, même sans atteindre les chiffres records rapportés plus haut, comment pensez-vous que réagiront les travailleurs indépendants ? Disons qu'ils considéreront alors plus que jamais que les Pouvoirs publics

sont un simple paravent aux mains des « forces travaillistes » et que la condition de leur salut se trouve dans leur union !

Si l'on voulait éprouver le sérieux de cette hypothèse, on retiendrait déjà que l'action des paysans et celle des médecins comme la prise de conscience d'une certaine solidarité dans le monde des indépendants, constituent indéniablement des faits nouveaux et que ceux-ci sont intervenus sous un gouvernement social-chrétien socialiste.

Dès lors, si l'on considère cette cohésion comme le facteur le plus positif d'évolution des travailleurs indépendants, est-il insensé d'écrire que la reconduction d'un gouvernement centre-gauche se ferait dans l'intérêt des indépendants. Pour transposer la distinction fameuse de Pareto, il ne s'agirait peut-être pas alors du maximum d'intérêt pour les travailleurs indépendants, dont il se pourrait que les satisfactions immédiates découlant de la politique des prix soient mieux servies par un gouvernement centre-droit, mais du maximum d'intérêt des travailleurs indépendants considérés comme une classe sociale.

Enfin, dernier élément, on pourrait utilement s'interroger sur l'orientation politique de ce regroupement si tant est qu'il s'opère dans les prochaines années.

A côté de leurs organisations professionnelles, sur quelle formation politique les travailleurs indépendants vont-ils exercer en premier lieu leur pression ? A droite, sur le parti libéral, voire à l'extrême-droite par la création de formations nouvelles ? S'il en était ainsi, ils aboutiraient inexorablement, dans ce cadre simplifié de la lutte des classes, à l'isolement et à la minorisation. Au centre, en pesant sur la grande formation traditionnelle du Parti social-chrétien, convaincus, ou feignant de l'être, qu'il est le seul parti de bien commun permettant en son sein le dialogue entre les groupes sociaux différents ? Cette dernière stratégie visant à bloquer les progrès du travaillisme paraît indéniablement la plus payante.

Au fond, comme l'a très bien noté Michel Crozier, le pouvoir dépend finalement du contrôle que l'on exerce sur une source d'incertitude. S'il s'agit de lutter pour enfermer l'autre dans un certain type de comportement, tout en demeurant libre de son côté pour se faire payer le prix de son bon

vouloir, la rationalité politique devrait conduire les organisations de travailleurs indépendants à s'organiser au sein du grand parti du Centre et à le contraindre au nom de la morale à composer à la recherche du compromis. Ainsi demeurerait le plus grand nombre de sources d'incertitudes, les moyens les plus certains de contrôle et la marge la plus assurée de liberté. Telle serait en effet la démarche rationnelle, que ne commande guère nécessairement le sentiment d'exclusion. C'est que les névroses politiques débouchent parfois sur des choix où l'intérêt compte moins que la révolte.

De toute façon, les termes du problème ne sont guère particuliers à la Belgique et l'alternative, importante pour l'équilibre de nos institutions politiques, est analogue dans plusieurs pays de la Communauté européenne. C'est donc avec intérêt que l'on guettera les options prochaines ici et là.

*
**

Il est temps de conclure en disant qu'au fond nous avons posé ici les termes d'un pari.

Peut-être les organisations de travailleurs indépendants connaîtront-elles d'autres soubresauts, et dans ce domaine il ne faut pas exclure par exemple que les dirigeants des Chambres syndicales de médecins soient un jour prochain désavoués et que cette profession retombe dans l'anarchie qui fut sienne pendant des années. Mais dans ce cas, il s'agirait sans doute de mouvements « erratiques ». Hier, les travailleurs indépendants qui ont traversé tant de siècles dorés en ne comptant que sur eux-mêmes, conduisaient d'âpres polémiques contre les groupes grégaires et leur raison d'être semblait tenir en une volonté de ne pas être intégrés et de demeurer précisément « indépendants » aussi bien face aux Pouvoirs publics que les uns vis-à-vis des autres, l'autre étant souvent un concurrent et la concurrence une vertu.

Aujourd'hui, le mouvement général de « socialisation » atteint à son tour les travailleurs indépendants. D'aucuns le qualifieront de précaire, le verront moins assuré que les contradictions internes. Cependant, s'il allait s'imposer ?

